

Des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres votants : 13

Séance du 11 avril 2024

Date de la convocation :  
29/03/2024

Date d'affichage de la convocation :  
29/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre le 11 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEYRIES Philippe, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs : BEYRIES, BENAC, BOUDÉ, BUSIPELLI-BEYRIES, CASTAINGTS, DALL'AVA, FARGUES, JOUSSEINS, LENTIN, MUR, PHILIP, SAINT-MARTIN, TÉCHENÉ.

Absents excusés: Mesdames et Monsieur : COUERBE, PÉRON, PORTÉ, WISNER.

Objet de la délibération :

**LOCATION RESTAURANT DU LAC - SAISON 2024**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** la location du restaurant du lac du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 31 octobre 2024, aux conditions suivantes :
  - \* loyer : 450 Euros
  - \* caution : 450 Euros (1 mois de loyer)
  - (Eau, assainissement, électricité, gaz, téléphone à la charge du preneur).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

Ainsi fait et délibéré en séance publique au jour, et an susdits.  
Pour extrait conforme.

CASTELNAU D'AUZAN le 12 avril 2024  
Le Maire,  
P. BEYRIES.

